

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité :	Métropole du Grand Nancy
Type d'annonce :	Avis d'appel à la concurrence
Type de procédure :	Appel d'offres ouvert
Référence :	MGN-2025-013-CD
Date de mise en ligne :	Le jeudi 12 juin 2025 à 11:00:01
Date de clôture :	Le lundi 18 août 2025 à 12:00:00
Titre :	Les contrôles extérieurs et diagnostics des réseaux d'assainissement de la Métropole du Grand Nancy
Descriptif :	<p>Il s'agit d'un accord cadre à bons de commande d'une durée de 4 ans composé de deux lots :</p> <ul style="list-style-type: none">- lot 1 : contrôles extérieurs avec un montant maximum annuel de 400.000 euros HT- lot 2 : diagnostics des réseaux d'assainissement non visitables avec un montant maximum annuel de 700.000 euros HT

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES

Questions / Réponses

Questions / Réponses

[17/07/2025 à 09:27:52] Bonjour,

Pour le lot 1 :

Pour toutes les positions du paragraphe B (sauf B7) et pour le paragraphe C (sauf C9 et C10), l'amenée, le repli du matériel et la signalisation sont inclus dans le prix du mètre linéaire ou dans l'unité de compte, toutefois existe-t-il un minimum de facturation pour couvrir au moins ces frais ?

Pour la position C3.1, C3.2 et C3.3, quelles sont les plages de diamètre ?

Pour les positions F2.2, F2.3 et F2.4, quelles sont les longueurs maxi de réseau à mettre en œuvre ?

Pour la position F2.4, quel est le débit maxi ?

Pour le lot 2 :

Pour les positions A3,A4 et A5, l'amenée et le repli du matériel sont inclus dans le prix du mètre linéaire, toutefois existe-t-il un minimum de facturation pour couvrir au moins ces frais ?

Pour les positions A4.1, A4.2 et A4.3 quelles sont les hauteurs maxi de sédimentation à prendre en compte ?

Pour la position A5.2, quel est le diamètre maxi ?

Pour les positions A6.2, A6.3 et A6.4, quelles sont les longueurs maxi de réseau à mettre en œuvre ?

Pour la position A6.4, quel est le débit maxi ?

Pour les positions C2.1, C2.2, C2.3, C8, C9 et C10, l'amenée et le repli du matériel sont inclus dans le prix du mètre linéaire ou dans l'unité de compte, toutefois existe-t-il un minimum de facturation pour couvrir au moins ces frais ?

[25/07/2025 14:21:54] Bonjour,

Pour le lot 1 :

Pour toutes les positions du paragraphe B (sauf B7) et pour le paragraphe C (sauf C9 et C10), l'amenée, le repli du matériel et la signalisation sont inclus dans le prix du mètre linéaire ou dans l'unité de compte, toutefois existe-t-il un minimum de facturation pour couvrir au moins ces frais ?

Réponse : Les bons de commande seront établis avec une quantité totale sur les positions B2.4, B3.1, B3.2, B3.3, B4.1, B4.2 et B4.3 minimale de 50 ml ou une quantité totale sur les positions B2.1, B2.2, B2.3, B5, B6 minimale de 10 unités. Cette disposition ne présage toutefois pas du nombre d'interventions qui seront nécessaire pour réaliser chaque bon de commande.

Pour la position C3.1, C3.2 et C3.3, quelles sont les plages de diamètre ?

Réponse : DN 60 à DN 500 mm

Pour les positions F2.2, F2.3 et F2.4, quelles sont les longueurs maxi de réseau à mettre en œuvre ?

Réponse : La longueur max de réseau à prendre en compte est de 200 ml

Pour la position F2.4, quel est le débit maxi ?

Réponse : Le débit max à prendre en compte est de 400 m³/h

Pour le lot 2 :

Pour les positions A3, A4 et A5, l'amenée et le repli du matériel sont inclus dans le prix du mètre linéaire, toutefois existe-t-il un minimum de facturation pour couvrir au moins ces frais ?

Réponse : Les bons de commande seront établis avec une quantité totale sur les positions A3, A4 et A5 minimale de 50 ml, cette disposition ne présage toutefois pas du nombre d'interventions qui seront nécessaire pour réaliser chaque bon de commande.

Pour les positions A4.1, A4.2 et A4.3 quelles sont les hauteurs maxi de sédimentation à prendre en compte ?

Réponse : Les hauteurs minimales de sédimentation sont précisées dans le descriptif du prix A4, il n'est pas prévu de hauteur maximale de sédimentation.

Pour la position A5.2, quel est le diamètre maxi ?

Réponse : Le diamètre maximal à prendre en compte est le DN 1400 mm

Pour les positions A6.2, A6.3 et A6.4, quelles sont les longueurs maxi de réseau à mettre en œuvre ?

Réponse : La longueur max de réseau à prendre en compte est de 200 ml

Pour la position A6.4, quel est le débit maxi ?

Réponse : Le débit max à prendre en compte est de 400 m³/h

Pour les positions C2.1, C2.2, C2.3, C8, C9 et C10, l'amenée et le repli du matériel sont inclus dans le prix du mètre linéaire ou dans l'unité de compte, toutefois existe-t-il un minimum de facturation pour couvrir au moins ces frais ?

Réponse : Les bons de commande seront établis avec une quantité totale sur les positions C2.1, C2.2, C2.3, C minimale de 50 ml ou une quantité totale sur les positions C8, C9 et C10 minimale de 10 unités, cette disposition ne présage toutefois pas du nombre d'interventions qui seront nécessaire pour réaliser chaque bon de commande.

Cordialement.

